

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2023

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS82

présenté par

Mme Élixa Martin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre noir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« Elles ne doivent pas se substituer aux personnels qualifiés et salariés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous souhaitons nous assurer que la possibilité pour les volontaires olympiques et paralympiques de participer aux activités du centre de santé ne participe pas à restreindre les moyens humains et financiers nécessaires au bon fonctionnement de ce centre.

Le responsable médical pour les JO 2024, Philippe Le Van, a déjà annoncé que « la polyclinique va fonctionner essentiellement avec des volontaires » pour ne pas « dépouiller l'AP-HP, qui a déjà des problèmes pour recruter dans ses services ». Selon un rapport de la commission des affaires sociales du Sénat le fonctionnement de la polyclinique « reposera sur un encadrement soignant assuré par des praticiens de l'AP-HP, mais, pour l'essentiel, les professionnels de santé qui y exerceront seront des volontaires olympiques et paralympiques. Au pic d'activité, les besoins médicaux, paramédicaux et administratifs sont estimés à 193 personnes. » Ces informations peuvent susciter de l'inquiétude, alors même que des recrutements de personnels rémunérés pour être à la hauteur des exigences d'une telle organisation semble nécessaire.